

**CABINET de Maîtres Frédéric PEYSSON – Laurent CHOUETTE  
Sophie CAÏS – Elisabeth RECOTILLET  
AVOCATS ASSOCIES**  
**267, Boulevard Charles Barnier « Le Kalliste » Bât. D - 83000 - TOULON**  
**☎: 04.94.62.89.59. - e-mail : [peysson@kalliste-avocats.fr](mailto:peysson@kalliste-avocats.fr)**  
Consultation des documents sur le site Web : <http://www.kalliste-avocats.com>

---

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**UNE MAISON A USAGE D'HABITATION** d'une superficie de 136,90 m<sup>2</sup>, bénéficiant d'une **PISCINE**, sise Chemin Sauvan, Quartier LAGOUGRAN formant le Lot N° 2 d'une copropriété horizontale édifiée pour partie sur la Commune de OLLIOULES (Var) cadastré Section BM N° 137 et pour partie sur la Commune de TOULON cadastrée Section DM N° 238.

### **MISE A PRIX**

**CENT MILLE EUROS ..... 100 000,00 euros**

*Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Huissiers de Justice Associés à TOULON – le LUNDI 4 FEVRIER 2019 de 11 Heures à 12 Heures.*

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI QUATORZE FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF à QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

### **CREANCIER POURSUIVANT**

**LE CREDIT FONCIER DE FRANCE**, Société Anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € dont le siège social est sis 19, rue des Capucines 75001 – PARIS et le dont le numéro d'identification est le 542 029 848 RCS PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant et domiciliés de droit audit siège.

*Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier*

### **DESCRIPTION DU BIEN ET MODE D'OCCUPATION**

Le bien consiste en une maison mitoyenne formant le Lot N° 2 de la copropriété horizontale édifiée sur les parcelles BM 137 (TOULON) et DM 238 (OLLIOWLES).

Ce lot comprend une maison à usage d'habitation à usage élevé d'un niveau sur rez-de-chaussée et sous-sol et un bassin de piscine avec la jouissance privative de la partie Sud du Terrain.

Il est mitoyen au Nord du Lot N° 1

La maison est ancienne et abandonnée depuis plusieurs mois.

De nombreuses extensions ont été réalisées pour permettre de gagner de la surface habitable sur les extérieurs.

Elle se compose de :

Au Rez-De-Chaussée : une entrée véranda, Une cuisine, Une pièce Principale, Deux Vérandas un local WC, un petit studio accessible depuis l'extérieur.

Au premier Etage : un palier, trois chambres, une Salle d'eau, Une salle de bain,

Au sous-sol : Une cave

Il existe également une PISCINE

### **MODE D'OCCUPATION**

Le bien est inoccupé.

### **CHARGES ET TAXES**

La Taxe Foncière et la Taxe d'habitation sont inconnues

### **CONDITIONS POUR ENCHERIR**

En cas de 1<sup>ère</sup> adjudication, tout enchérisseur devra remettre préalablement à son avocat inscrit au Barreau de TOULON un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 €.

### **ENCHERES & MISE A PRIX**

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI QUATORZE FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de **CENT MILLE EUROS**

**Ci .....100 000,00 €**

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON où il a été déposé le 30 Août 2018 et a été enregistré sous le n° 18/00095 (*Greffé ouvert de 9 H à 11 H*).

A TOULON, le 26 Décembre 2018

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.